

Concours d'Attelage de la Ferme des Moulins

Samedi 15 octobre 2011 à Sembrancher Valais

Président du CO Voutaz Jérôme, 1933 Sembrancher - Tél 079/402.93.44 - Courriel : jerome.voutaz.moulin@dealer.renault.ch
 Président du Jury M. Jean-Jacques Haenni Tél 079/637.56.72
 Constructeur de parcours M. Martinet Pierre-André, Crissier
 Vétérinaire M. Kirchmeier Eric
 Service Rens&Annulation M. Voutaz Jérôme 079/402.93.44
 Lieu de la manifestation Sembrancher Vs
 Finance A verser en même temps que l'inscription Raiffeisen Sembrancher 41-439-11 mention: Concours + No épreuves, catégorie(s), nom + no de passeport cheval, Adresse complète Tél + E-mail
 Délai d'inscription 20 septembre 2011 à minuit courrier A
 Samaritains Section de Sembrancher
 Prix, plaques et flots Plaques d'écurie et flots à tous les participants, prix au 30% des partants. Prix en espèces ou en nature
 Horaire prévu Matin: Maniabilité en deux manches à la suite dès Hr 08:00 -Après-midi: Derby dès Hr 13:00
 Inscriptions Par poste: Voutaz Jérôme, Rte de Contô 4, 1933 Sembrancher. Par courriel: jerome.voutaz.moulin@dealer.renault.ch

No	Date	Catégorie	Licences	FIN	Prix	Remarques
1	15.10.2011	S 1 cheval	BR/L/M/S	40.-	120/100/80...	Ouvert aux concurrents B/L/M/S Maniabilité : écartements S=20/ M=25/ L=30 Vitesses 1ère manche 200m/m, 2ème manche 220m/m au barème A au chrono
2	15.10.2011	S 2 chevaux	BR/L/M/S	40.-	120/100/80...	Ouvert aux concurrents B/L/M/S Maniabilité : écartements S=20/ M=25/ L=30 Vitesses 1ère manche 200m/m 2ième manche 220m/m au barème A au chrono
		S				
3	15.10.2011	S 1 cheval	BR/L/M/S	40.-	120/100/80...	Derby , au barème B env 3.5km - 5 obstacles
4	15.10.2011	S 2 chevaux	BR/L/M/S	40.-	120/100/80...	Derby , au barème B env 3.5km - 5 obstacles

En général, le Règlement et les Directives de la FSSE s'appliquent et il en va de même pour d'éventuels règlements spéciaux.

La vaccination est obligatoire. Une preuve (passeport des chevaux) doit être présentée.

L'organisateur se réserve le droit en cas d'inscriptions insuffisantes de transférer, d'annuler ou de modifier l'ordre des épreuves.

Carte d'inscription : Selon RA (art. 5.4 Chevaux / changement de cheval). La carte d'inscription est à fournir impérativement dans les **niveaux 3 – 1**.

Les chevaux participant définitivement à l'épreuve doivent être communiqués auprès de l'organisateur, au moyen de la carte d'inscription officielle une heure avant le début de l'épreuve. **Dans le niveau 4**, la carte d'inscription doit être uniquement utilisée pour effectuer des changements de chevaux. **Toute infraction à cette directive a pour conséquence l'élimination de l'épreuve.**

Responsabilité : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, maladie, dégâts matériels, perte de matériel qui concernent les meneurs, leurs aides et les chevaux.

Ethique : Tout acte ou série d'actes qui, selon le jury ou le juges est infligé envers les animaux de manière claire et cruelle **engendrera la disqualification de la personne concernée.**

Indemnité : Il n'y a aucun dédommagement de voyage ou autres indemnités versées à des concurrents ou à des propriétaires.

Rappel : Casque obligatoire pour toutes les épreuves, protection dorsale obligatoire pour le Derby !

Registriert: SVPS (2011.8950)